

PRUNAY
ZI MONT DE SILLERY 51360 PRUN,
03.26.08.76.25

Bon No: 008809284	1ere Gachée: 06:26 (1) Date: 16/07/2026 reap090726094324						Zone: Zone 2				
client: 410223 chantier: 022314	Quantité: 8.00 m3 référence commande(2): 03 26 02 90 02						Véhicule:				
		BATIMENT ASSOCIE				M05 8x4 BONARD					
		ZONE INDUSTRIELLE BP 19									
		51140				M87 YOHANN					
		rue de l'Escaut 07.69.21.25.56 51100 Reims				CONSEILS DE SECURITE:					
ARRIVEE CHANTIER		DECHARGEMENT		DEPART		RETOUR		ATTENTE		température:	
convenue réelle		debut fin		chantier		centrale				vitesse du vent:	
07:00								00:00		validité:	
code Béton		désignation(6)(8)		certification		classe d'exposition(3)		Classe Chlorure		consistance(7) Dmax	
NJB254A280		BPS				XF1		CL 0,40		S4 Dm20	
ciment(type et classe) CEMII B-LL 42.5R CE CP2 NCEMII B-LL 42.5R				Additions(type)		dosage(C+Ka)(5) 0		Résistance caractéristique(4) C25/30			
appellation commerciale C25/30 XF1 S4 Dm20 CEM2 280											
Propriétés particulières spécifiées											
SERVICES				ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)				LIVRAISON RECEPTIONNEE			
CONTRIB ENVIRON HAUSSE ENERGIE TAXE CARBONE ECO-PARTICIPATION				PRE 5480/4700 5480/4700				NOM:			
								signature du client:			
ajout d'ingrédients sur chantier(9): type et quantité: demandeur:											
signature:											

- (1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en oeuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gachée
- (2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié
- (3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
- (4) contrôle de la résistance sur cylindres.
- (5) Dosage minimal en liant équivalent, si spécifié par le client pour les BPS; dosage nominal en ciment pour les BCP.
- (6) BCPN: Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201; BCPE: Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.
- (7) ou rapport E/C suivant la spécification.
- (8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206-1
- (9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206-1